



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 38**

Mis en ligne le :

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loic, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents** : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme JONNIAUX - M. GACHET - M. WAHARTE

**Pouvoirs** : Mme LEHNERT à M. RENAUDIN

**Absents** : M. BORELLI

**Secrétaire de séance** : M. Malick SAHRAOUI

**OBJET : DECLINAISON STRATEGIQUE DU PROJET ALIMENTAIRE VITROLLAIS**

**N° Acte : 7.5**

Délibération n°23-185

Vu l'arrêté préfectoral 13-2018-02-13-007 du 13 février 2018 portant création de la Zone Agricole Protégée de Vitrolles (ZAP),

Vu l'article L112-2 du code rural et de la pêche qui régit la Zone Agricole Protégée ;

Vu la conclusion de la nouvelle Délégation de Service Public relative à la restauration collective, effective depuis septembre 2021 ;

Vu la Charte d'engagement des Communes pour le Projet Alimentaire Territorial proposée par la Métropole Aix-Marseille Provence et signée par la Ville de Vitrolles.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant la volonté affirmée de la Ville de Vitrolles de rapprocher producteurs, distributeurs et consommateurs afin de développer les circuits courts de proximité et l'accessibilité à une alimentation de qualité tout en répondant aux enjeux environnementaux et socio-économiques de Vitrolles ;

Considérant les différentes initiatives menées en ce sens jusqu'à présent, à savoir :  
La réalisation d'un état des lieux relatif aux initiatives et besoins existants sur le terrain,  
La réalisation d'une enquête terrain sur les habitudes alimentaires des Vitrollais,  
La réalisation de livrables compilant l'ensemble des données récoltées,  
La création et consolidation d'une communauté de partenaires pour déployer opérationnellement ce projet (agriculteurs, associations, centres sociaux, distributeurs spécialisés, etc.),  
La réalisation d'animations visant à informer / sensibiliser les Vitrollais sur la démarche et l'importance du "Bien Manger" ;

Fort de cette démarche empirique et des diagnostics réalisés, il est proposé, lors du présent Conseil Municipal, la première déclinaison stratégique du Projet Alimentaire de la Ville de Vitrolles. Celle-ci s'articule autour de 5 objectifs stratégiques :

Sensibiliser les Vitrollais sur les enjeux d'une alimentation saine et locale et accompagner les changements d'habitudes

Lutter contre la précarité alimentaire en lien avec les associations de solidarité

Soutenir la production agricole locale

Développer la culture des comestibles en ville (Tous jardiniers)

Réduire le gaspillage alimentaire

Ces objectifs stratégiques se déclineront en 15 actions opérationnelles détaillées dans la présente annexe.

Considérant la volonté de la Ville de Vitrolles de s'inscrire dans le prolongement du schéma du Projet Alimentaire Territorial métropolitain.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé réalisé et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce document.

Le Secrétaire de Séance

**M. SAHRAOUI**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 15/12/2023

P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**



**ANNEXE: Déclinaison stratégique du Projet Alimentaire Vitrollais**

**Objectif 1 :** Sensibiliser les Vitrollais sur les enjeux d'une alimentation saine et locale et accompagner les changements d'habitudes.

**Actions :**

- Élaborer un guide des producteurs et des produits fermiers locaux (circuits courts)
- Développer un volet nutrition/santé dans le Contrat Local de Santé pour renforcer l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé et la pratique de l'activité physique et sportive
- Organiser des rendez-vous festifs dans les quartiers autour de l'alimentation
- Travailler avec les éco-délégués des collèges et des lycées

**Objectif 2 :** Lutter contre la précarité alimentaire en lien avec les associations de solidarité.

**Actions :**

- Créer un réseau « alimentation solidaire
- Accompagner la création d'un marché solidaire

**Objectif 3 :** Soutenir la production agricole locale

**Actions :**

- Protéger le foncier alimentaire (ZAP et suivi Association Foncière de remembrement)
- Soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs : à ce titre la commune a récemment acquis une parcelle en ce sens. Un appel à candidatures est actuellement en cours de rédaction. L'objectif étant, à terme, d'accueillir une nouvelle exploitation qui se voudra complémentaire aux cultures existantes au sein de la ZAP.
- Faciliter le lien entre GARIG et la production de agriculteurs Vitrollais,

**Objectif 4 :** Développer la culture des comestibles en ville (Tous jardiner)

**Actions :**

- Organiser des ateliers de jardinage
- Développer les espaces de plantation de comestibles en ville gérés par des habitants (permis de végétaliser, bacs de plantations, carrés comestibles dans les parcs)
- Accompagner le développement des jardins partagés
- Organiser chaque année le concours du meilleur potager

**Objectif 5 :** Réduire le gaspillage alimentaire

**Actions :**

- Organiser la collecte des invendus sur les marchés forains, dans les commerces et grandes surfaces.
- Évaluer les initiatives de Garig dans les cantines scolaires

